

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, LEAL Séverine (à partir de 20h15), Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Madame MAZIERE Audrey, Monsieur SCOTTI Patrick

Convocation et affichage : 12/01/2023

Secrétaire de séance : Monsieur PLAUCHE Régis

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8 puis 9 à partir de 20h15

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2022

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 06 décembre 2022 et le soumet à approbation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 06 décembre 2022.

1. CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR 2023 ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA COMMUNE DE BEVONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contrat de prestation de service émis par le Laboratoire Départemental Vétérinaire qui réalise les analyses de microbiologique alimentaire pour l'office de restauration scolaire. Il est nécessaire de renouveler cette convention pour 2023.

Le coût annuel de la prestation pour 2023 est estimé à 135,12 € HT.

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer sur cette convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le renouvellement de la convention de prestations de services pour 2023 et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

2. VIREMENT DE CREDIT – BUDGET PRINCIPAL 2022

Monsieur le Maire indique qu'il y a un dépassement de crédit au chapitre 65 – autres charges de gestion courantes – et que des virements de crédits d'ordre budgétaire sont nécessaires sur le budget principal.

Il propose donc les opérations suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Compte imputation	Montant	Compte imputation	Montant
022 – Dépenses imprévues	-1400,00		
65- Autres charges gestion courante			
6531- indemnités élus	600,00		
65888 - autres	800,00		
Dépenses fonctionnement	0	Recettes fonctionnement	

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ces différents points.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits proposés ci-dessus.

3. REMBOURSEMENT DE FACTURE – AVANCE DE MONSIEUR MARC HUSER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a fait l'avance pour l'achat des douze galettes des rois pour la cérémonie des vœux du vendredi 13 janvier 2023 d'un montant de 162,00 € TTC.

Ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour, décide de rembourser Monsieur Marc HUSER pour un montant de 162,00 € TTC (cent soixante-deux euros zéro centime).

4. ACHAT DE DEUX PANNEAUX D’AFFICHAGE

Dans le cadre de la mise en place des deux points d'apport volontaire et pour améliorer l'information des habitants de la Commune de Bevons, Monsieur le Maire présente le devis de MANUTAN COLLECTIVITE pour l'achat de deux panneaux d'affichage d'un montant total de 1029,00 € HT, 1284,80 € TTC.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis de MANUTAN COLLECTIVITE pour un montant de 1029,00 € HT, 1284,80 € TTC et autorise Monsieur le Maire à commander les deux panneaux d'affichage.

Arrivée de Séverine LEAL à 20h15

5. REMPLACEMENT DU TABLEAU INTERACTIF DE L'ECOLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tableau interactif de l'école, acheté en 2009, est définitivement tombé en panne en décembre 2022.

Monsieur le Maire propose de le remplacer par un nouvel ensemble informatique contenant un écran tactile de 75'', ses accessoires et un Mini PC. Il présente le devis d'Office Center d'un montant total de 5 499 € HT (6 598,80 € TTC).

Monsieur le Maire précise que cet investissement peut faire l'objet d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023 au taux maximum de 80 % pour un plafond de subvention de 30 000 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le projet de remplacement du tableau interactif de l'école par un nouvel ensemble informatique contenant un écran tactile, ses accessoires et un Mini PC ;**
- **Valide le devis de la Société Office Center pour un montant total de 5 499.00 € HT ;**
- **Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2023 au taux maximum ;**
- **Approuve le plan de financement suivant :**

Etat DETR :	80 %	soit la somme de	4 399,20 € HT
Commune :	20 %	soit la somme de	<u>1 099,80 € HT</u>
Total :			5 499,00 € HT
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;**
- **Dit que les crédits seront portés au budget 2023.**

6. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- Signature du contrat de travail de Monsieur Esteban LEDUCQ comme Adjoint Technique Polyvalent en CDD du 01/01/2023 au 31/12/2023

7. QUESTIONS DIVERSES

Réunions :

- Cérémonie de la Sainte Barbe le samedi 17 décembre à Noyers
- Conseil Communautaire de la CCJLVD le lundi 19 décembre
- Cérémonie des vœux à Noyers le vendredi 06 janvier
- Cérémonie des vœux à Bevons le vendredi 13 janvier
- Bureau CCJLVD le mardi 17 janvier
- Conseil Syndical du SIVU le mardi 17 janvier

Entretiens et travaux réalisés

- Nettoyage des fossés Chemin des Clots
- Terrassement à proximité du futur PAV du Quartier Saint-Michel

Entretiens et travaux à finaliser / venir

- Extension du colombarium 6 cases
- Peinture de la clôture de la cour de l'école
- Déplacements du défibrillateur et du panneau d'affichage
- Démontage du tableau interactif de l'école + peinture du mur

Divers

- Demande de subvention à la Région pour le transport « Classe de Neige » des élèves de Bevons le 10/12
- Mise en service des colonnes de tri sélectif reportée à mars 2023
- Demande de permis de construire (1) de Claude LATIL pour rénovation et extension d'un hangar avec toiture photovoltaïque le 03/01
- Demande de permis de construire (2) de Nancy RAMOS pour réhabilitation d'un ancien centre de vacances en logement type 5 avec garages le 05/01
- Dépôt d'une déclaration préalable (1) de François BARDIN pour pergola le 10/01
- Demande d'une deuxième et dernière prorogation d'un an de SNC ISIS du permis d'aménager PA 004 027 14 D0001-T01 le 14/01

La séance est levée à 21h00

Le Maire, Marc HUSER

Le Secrétaire, Régis PLAUCHE

